

Département de la
GIRONDE

Canton du
NORD MÉDOC

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

Date convocation : 28/03/2022

Date affichage : 28/03/2022

Nombre de membres :

en exercice :	19
présents :	13
absents excusés représentés	4
absents excusés	2
absent :	0
de votants :	17

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 01/04/2022



L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à dix-huit et dix minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Pierre BOURNEL, Maire.

PRÉSENTS

BOURNEL Pierre
TRIOULET-LASSUS Jean
CARME Jean
BARTHÉLÉMY Laurent
FABRE Michel
SIROUGNET Bruno
BERTET Jean-Marie

DZALIAN Irène
BOUCHEZ Sophie
AMOUREUX Marie
PEYRUSE Chloé
GUESDON Cécile
DASSE Julien

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS**

BAHAIN Marie-Noëlle (pouvoir donné à DASSE Julien)
BRUN Véronique (pouvoir donné à PEYRUSE Chloé)
PION Jean-Paul (pouvoir donné à CARME Jean)
DA COSTA OLIVEIRA Valérie (pouvoir donné à BOURNEL Pierre)

ABSENTS EXCUSÉS

PAPILLON Françoise

ARNAUD Élie

ABSENT

/

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : M. Laurent BARTHÉLÉMY

Auxiliaire du secrétaire de séance : Madame Stéphanie SIROUGNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10.

Monsieur le Maire déclare être en possession du pouvoir de :

Mme BAHAIN Marie-Noëlle qui donne pouvoir à M. DASSE Julien

Mme BRUN Véronique qui donne pouvoir à Mme PEYRUSE Chloé

M. PION Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CARME Jean

Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie qui donne pouvoir à M. le Maire

Mme PAPILLON Françoise et M. ARNAUD Élie sont excusés.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

PROCÈS VERBAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du Règlement Intérieur des marchés de Vendays-Montalivet
2. Approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux de biens communaux à des tiers

URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Autorisation de signature d'une convention de servitudes ENEDIS – Enfouissement d'une ligne électrique BT au lieu-dit la Rège
2. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain de la parcelle AK22 avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation électrique
3. Modification de la délibération n°016-2022 du 04/03/2022 – Adoption du principe de la cession de terrains communaux
4. Retrait de la délibération n°150-2021 du 01/10/2021 relative à la désaffectation et déclassement de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée section AD numéro 204
5. Retrait de la délibération n°151-2021 du 01/10/2021 relative à l'adoption du principe de la cession de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée section AD numéro 204

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP

1. Autorisation de demande de subvention auprès de xxx pour la mise en place d'une citerne enterrée au Camping Municipal
2. Approbation de la tarification d'occupation du domaine public
3. Approbation de la tarification des marchés de plein air et couvert
4. Approbation des tarifs municipaux pour l'année 2022 – Modification de la délibération n°179-2021 du 03/12/2021
5. Modification Autorisation d'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour 2022 – modification de la délibération n°050-2022 du 04/03/2022
6. Autorisation d'attribution de subventions exceptionnelles pour des manifestations pour 2022 -- modification de la délibération n°051-2022 du 04/03/2022
7. Approbation du budget lotissement les chênes 2022
8. Budget Principal – Décision Modificative n°1

QUESTIONS DIVERSES



Sujet modifié à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution du sujet suivant :

Autorisation de demande de subvention auprès de xxx pour la mise en place d'une citerne enterrée au Camping Municipal

est remplacé par :

Autorisation de demande de subvention auprès du FEADER et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour la mise en place d'une citerne enterrée au Camping Municipal

La modification de ce point à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité des membres présents.



Sujet ajouté à l'ordre du jour

Budget annexe Camping Municipal – Décision modificative n°1

L'ajout de ce sujet à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.



DÉCISIONS

Dans le cadre des délégations qui sont accordées à Monsieur le Maire, il informe le Conseil Municipal, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il a pris huit décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- **Décision n°06-2022 du 23 février 2022 relative au contrat de dégraissage des systèmes d'extraction de cuisine du restaurant municipal** avec la société PRO'TECH'NET pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour deux années supplémentaires maximum, pour un montant annuel de 1 200€ HT, soit 1 440€ TTC
- **Décision n°07-2022 du 23 février 2022 relative au contrat d'hygiénisation des réseaux de ventilation, évaporateurs CF et remplacement des filtres à air du restaurant municipal** avec la société PRO'TECH'NET pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour deux années supplémentaires maximum, pour un montant annuel de 1 850€ HT, soit 2 220€ TTC
- **Décision n°08-2022 du 28 février 2022 portant attribution d'une vente au plus offrant d'une trancheuse professionnelle** à la société SARL MONTA SAVEURS pour un montant de 800€ TTC.

- **Décision n°09-2022 du 28 février 2022 concernant le marché de maîtrise d'œuvre partielle relative à la construction d'une gendarmerie saisonnière** avec le groupement d'entreprises dont le mandataire solidaire est ARCHIREVA, pour un montant de 19 250€ HT

- **Décision n°10-2022 du 07 mars 2022 portant acquisition d'un mobil-home pour le camping municipal de l'Océan** auprès de M. et Mme ROBIN, particuliers, pour un montant de 12 000€ TTC.

- **Décision n°11-2022 du 14 mars 2022 relative à l'attribution du marché n°2022-01 portant sur l'équipement et le raccordement du nouveau forage de la Rège :**
 - **Marché n°2022-01-1 à l'entreprise POSEO** comme suit :
 - variante n°1 de la Tranche Ferme : 106 745€ HT
 - Tranche Optionnelle n°1 : 7 795€ HT : affermée pour la fourniture d'une pompe de secours
 - Tranche Optionnelle n°2 : 7 005€ HT : affermée pour la mise en place d'un analyseur de chlore
 - **Marché n°2022-01-2 à l'entreprise CDR LACROIX** portant sur les travaux de raccordement hydraulique et électrique du nouveau forage de la Rège pour un montant de 72 845€ HT

- **Décision n°12-2022 du 16 mars 2022 portant sur le contrat de maintenance du four et lave-vaisselle du restaurant municipal** avec la société TECHNI-CUISINE pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour deux années supplémentaires maximum, pour un montant annuel de 331,50€ HT, soit 397,80€ TTC

- **Décision n°13-2022 du 16 mars 2022 portant sur un contrat de maintenance du logiciel Sapentia pour la médiathèque** avec la société MICROBIB SARL pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 350€HT soit 420€TTC



PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2022 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

056-2022 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHÉS DE VENDAYS MONTALIVET

Rapporteur : TRIJOULET-LASSUS Jean

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté regroupant les deux règlements

057-2022 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE BIENS COMMUNAUX A DES TIERS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette mise à disposition gracieux auprès de l'Association Avant-Garde Football de Vendays-Montalivet

URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

058-2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE BASSE TENSION AU LIEU-DIT LA RÈGE

Rapporteur : BARTHÉLÉMY Laurent

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à la signature de la convention de servitude portant sur la parcelle :
 - AK n°22, située au lieu-dit « La Rège » ;

059-2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN DE LA PARCELLE AK-22 AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE

Rapporteur : BARTHÉLÉMY Laurent

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur** le Maire à la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15 m² portant sur parcelle :
 - AK n°22, située au lieu-dit « La Rège »

060-2022 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°016-2022 DU 04/03/2022 - ADOPTION DU PRINCIPE DE LA CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX – LOTISSEMENT LES CHÊNES

Rapporteur : BARTHÉLÉMY Laurent

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** un prix de cession à 86 euros le m² hors taxe ;
- **APPROUVE** le principe de TVA sur la totalité et non sur la marge en précisant que les déclarations de TVA seront effectuées trimestriellement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces terrains de gré à gré dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de ces terrains dont les promesses et acte de vente des parcelles ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités nécessaires ainsi que de la publicité de cette procédure
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente ;
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs ;

061-2022 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°150-2021 DU 01/10/2021 RELATIVE A LA DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD NUMÉRO 204

Rapporteur : BARTHÉLÉMY Laurent

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°150-2021 du 01/10/2021 relative à la désaffectation et au déclassement de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée en section AD numéro 204.

062-2022 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°151-2021 DU 01/10/2021 RELATIVE A L'ADOPTION DU PRINCIPE DE LA CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD NUMÉRO 204

Rapporteur : BARTHÉLÉMY Laurent

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°151-2021 du 01/10/2021 relative à l'adoption du principe de la cession de l'ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée section AD numéro 204.

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP

063-2022 – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEADER ET DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CITERNE ENTERRÉE AU CAMPING MUNICIPAL

Rapporteur : AMOUROUX Marie

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la demande de subvention auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que du FEADER selon le plan présenté préalablement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

064-2022 – APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°179-2021 DU 03/12/2021

Rapporteur : TRIJOLET-LASSUS Jean

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour des tarifs municipaux à compter du 1^{er} avril 2022.

065-2022 – APPROBATION DE LA TARIFICATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : TRIJOLET-LASSUS Jean

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs préalablement communiqués, applicables à compter du 1^{er} avril 2022 :

Tarifs des occupations sans emprise				
Catégorie	Nature de l'occupation	Tarif €	Mode de taxation	
A : Commerces sédentaires et non sédentaires	Zone 1¹ Les voies qui correspondent au cœur de la station de Montalivet	1 : Terrasses	12,00	m ² /période
		2 : Contre-terrasses	10,00	m ² /période
		2 : Étalages	12,00	m ² /période
		3 : Commerces ambulants alimentaires forains	35,00	m ² /période
	Zone 2 Toutes les voies qui ne relèvent pas de la zone 1	1 : Terrasses	5,00	m ² /période
		2 : Contre-terrasses	5,00	m ² /période
		2 : Étalages	5,00	m ² /période
		3 : Camions magasin outillage	160,00	unité/jour
B : Travaux	1 : Grues mobiles et nacelles élévatrices	30,00	unité/jour	
	2 : Échafaudages	1,00	m ² /jour	
	3 : Clôtures et palissades de chantier	1,00	ml/jour	
	4 : Emprise hors chantier clôturé (benne, stationnement engin, baraque chantier, etc.)	5,00	unité/jour	
	5 : Emprise sur chantier clôturé (benne, stationnement engin, baraque chantier, etc.)	1,00	unité/jour	
C : Manifestations	1 : Cirques	50,00	unité/jour	
	2 : Spectacles itinérants	20,00	unité/jour	
	3 : Manèges	35,00	m ² /période	
	4 : Manifestations avec intérêt commercial	1,00	m ² /jour	
	5 : Ventes au déballage	1,00	m ² /jour	

¹ Voies de la zone 1 : Avenue de l'Océan, Boulevard du Front de Mer, Place du 8 mai 1945, Place Brigade Carnot, Rue de Gaillan, Rue de Naujac, Place de la Taoulade, Avenue des Vagues et Avenue Brémontier.

Tarifs des occupations avec emprise			
Catégorie	Nature de l'occupation	Tarif €	Mode de taxation
A : Commercial	1 : Kiosque fixé au sol (à journaux, alimentaire, etc.)	50,00	m ² /an
	2 : Mobilier urbain (borne, enseigne, panneau...)	12,00	m ² /an
B : Travaux	1 : Clôtures ou palissades de chantier scellées	3,00	unité/jour
	2 : Échafaudages ancrés dans le sol	3,00	m ² /jour

- **APPROUVE** l'exonération de redevance pour occupations suivantes :
 - Occupation ou utilisation comme condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;
 - Occupation ou utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;
 - Occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

- **PRÉCISE** que pour toute première demande d'occupation pour un commerce sédentaire ou non sédentaire, la redevance sera calculée au prorata temporis restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- **DÉCIDE** que pour toute occupation sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la commune compensant les revenus qu'elle aurait dû percevoir d'une occupation régulière.

066-2022 – APPROBATION DE LA TARIFICATION DES MARCHÉS DE PLEIN AIR ET COUVERT

Rapporteur : TRIJOLET-LASSUS Jean

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs annexés à la présente proposition, applicables à compter du **1^{er} avril 2022**

067-2022 – AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2022 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°050-2022 DU 04/03/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la nouvelle enveloppe globale des subventions de fonctionnement aux associations à hauteur de **54 200€**, selon la répartition indiquée par le tableau ci-dessus pour l'année 2022 ;
- **RAPPELLE** que le versement des subventions est conditionné au dépôt en mairie des comptes de bilan de chaque association de l'année passée ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire mandater selon les crédits ouverts à l'article 6574 du budget primitif.

068-2022 – AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS POUR ORGANISATION DES MANIFESTATIONS POUR 2022 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°051-2022 DU 04/03/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** l'enveloppe globale des subventions exceptionnelles aux associations pour l'organisation de manifestations à hauteur de **28 700 €**, selon la répartition indiquée par le tableau ci-dessus pour l'année 2022 ;
- **RAPPELLE** que le versement de ces subventions sera conditionné à la tenue effective de la manifestation concernée ;
- **PRONONCE** la possibilité d'un versement de la subvention avant la manifestation, sous la stricte condition d'un dépôt de documents attestant de la tenue de la manifestation ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire mandater selon les crédits ouverts à l'article 6574 du budget primitif.

069-2022 - APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2022 – LOTISSEMENT LES CHENES

Rapporteur : TRIJOLET-LASSUS Jean

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget annexe lotissement les chènes pour l'exercice 2022, arrêté comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	90 208,00	90 208,00	90 208,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	200 208,00	200 208,00	200 208,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	200 208,00	200 208,00	200 208,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
TOTAL		0,00	0,00	400 416,00	400 416,00	400 416,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	400 416,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	200 208,00	200 208,00	200 208,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	200 208,00	200 208,00	200 208,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	200 208,00	200 208,00	200 208,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
TOTAL		0,00	0,00	400 416,00	400 416,00	400 416,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	400 416,00
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
	TOTAL	0,00	0,00	200 208,00	200 208,00	200 208,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	200 208,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		200 208,00	200 208,00	200 208,00
	TOTAL	0,00	0,00	200 208,00	200 208,00	200 208,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						200 208,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
---	------

070-2022 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : TRIJOLET-LASSUS Jean

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget de la commune ci-dessus exposée

071-2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : TRIJOLET-LASSUS Jean

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Annexe camping municipal ci-dessus exposée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.